

# CONTRAT

## GRANDS SITES OCCITANIE



**MOISSAC**  
LAUZERTE - AUVILLAR



Le **Conseil Régional Occitanie** représenté par Madame Carole DELGA, sa Présidente

Le **Conseil Départemental** de Tarn-et-Garonne, représenté par Christian Astruc, son Président

La **Commune de Moissac**, représentée par Jean-Michel Henryot, son Maire

La **Commune d'Auvillar**, représentée par Olivier Renaud, son Maire

La **Commune de Lauzerte**, représentée par Jean-Claude Giordana, son Maire

La **Communauté de Communes de Terres des confluences** représentée par Bernard Garguy, son Président

La **Communauté de Communes de Deux Rives** représentée par Jean-Michel Baylet, son Président

La **Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy** représentée par Claude Veril, son Président

L'**Office de Tourisme** Intercommunal de Moissac Terres des confluences, représenté par Jean-Pierre Grand, son Président

Le **PETR** Garonne Quercy Gascogne représenté par Jean-Michel Baylet, son Président

Vu le dispositif financier approuvé par la Commission Permanente de la Région Occitanie en date du 16 février 2018,

Vu la délibération de la commune de Moissac en date du 15 novembre 2018

Vu la délibération de la commune de Lauzerte, en date du 22 novembre 2018

Vu la délibération de la commune d'Auvillar en date du 26 novembre 2018

Vu la délibération de la communauté de Communes de Terres de Confluence, en date du 14 novembre 2018

Vu la délibération de la communauté de Communes des Deux Rives en date du 5 décembre 2018

Vu la délibération de la communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy, en date du 13 novembre 2018

Vu la délibération du Département du Tarn et Garonne en date du 27 juin 2018

Vu la délibération du Conseil Syndical du PETER Garonne Quercy Gascogne en date du 15 juin 2018

Vu la délibération de l'Office de Tourisme Intercommunal Terre de Confluences en date du 12 décembre 2018

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en date de 30 juin 2017,
- l'appel à projet en commission permanente du 7 juillet 2017,
- la sélection de la première vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente le 15 décembre 2017
- la sélection de la deuxième vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente du 13 avril 2018
- l'approbation de contrats de Grands Sites Occitanie en commission permanente du 7 décembre 2018

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

Dans un contexte de vive concurrence, la politique régionale pour le tourisme se mobilise autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dispose de sites d'exception, patrimoniaux, culturels, naturels et historiques. Ces sites, de par leur image et leur notoriété, contribuent à affirmer l'identité de notre territoire et sont autant d'atouts pour sa promotion et son attractivité notamment à destination des clientèles nationale et internationale. Par la fréquentation qu'ils entraînent, ils constituent des moteurs de développement économique, touristique et culturel. Ils contribuent aussi au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

La Région a donc décidé de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. Pour encourager la fréquentation touristique toute l'année, il convient de développer ou de moderniser une offre (équipements, aménagements...) qui aura un fort potentiel d'attractivité et une capacité à générer des retombées économiques et des emplois sur les territoires concernés dans le respect des populations, de l'environnement, des paysages et de la biodiversité.

La stratégie des Grands Sites d'Occitanie est fixée par l'orientation 1 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, validé en juin 2017, qui dans sa priorité 5 souhaite structurer des destinations touristiques majeures en Occitanie notamment en organisant une offre d'excellence dans les Grands Sites Occitanie.

Par ailleurs, les objectifs de visibilité internationale nécessitent une articulation renforcée des différentes politiques régionales touristiques, culturelles et territoriales ; en particulier, avec la stratégie Culture et Patrimoine adoptée par la Région le 20 décembre 2017 qui a acté la création d'un réseau régional des Biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial UNESCO (huit Biens classés en Occitanie - près de 20 % des sites français - et des candidatures prometteuses).

Afin de s'adresser à l'identité à l'ensemble du territoire régional, un appel à candidatures a été lancé en juillet 2017 sur la base d'un cahier des charges clair permettant à chacun des sites candidats de postuler à l'attribution de ce label dans des conditions d'équité sur la base de paramètres objectifs (attractivité, notoriété, outils de gestion, offre patrimoniale, culturelle et naturelle, structuration de l'office du tourisme et de l'offre touristique...).

Les territoires labellisés Grands Sites Occitanie ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre. Ce projet, qui doit faire la part belle à l'innovation, concerne le cœur emblématique du Grand Site mais prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale.

### **Objectifs de la politique « Grands Sites Occitanie » :**

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

- de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,

- de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional.
- de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

### **ARTICLE 1 - Objet :**

Le présent contrat a pour objet :

- d'organiser le partenariat entre la Région, le Département du Tarn-et-Garonne, et le Grand Site Occitanie de Moissac ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ».
- d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.
- de définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans, indiquant les principaux investissements.

Ce contrat fait l'objet de coordination avec les autres processus de contractualisation (notamment contrats territoriaux, Bourgs Centres et Politique de la Ville) et démarches en cours (politique culturelle, Unesco, plan littoral 21, plan Montagne ...) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées par les porteurs de projets.

## **ARTICLE 2 Constitution du Grand Site Occitanie de Moissac Lauzerte Auvillar**

Le Grand Site Occitanie Moissac Lauzerte Auvillar est constitué :

- de 3 cœurs emblématiques :

**Moissac**

**Lauzerte**

**Auvillar**

- **de lieux de visite majeurs :**

L'Abbaye de Moissac  
L'Abbaye de Belleperche

- **les grandes itinérances :**

**\*fluviale**

Le Canal des Deux Mers  
Le Pont canal du Cacor  
La confluence du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave

**\*St Jacques de Compostelle**

- D'autres lieux contribuent à l'attractivité sur le territoire :

Le Jardin du Pèlerin de Lauzerte  
Le Conservatoire des Métiers d'Autrefois de Donzac  
Les Musées de la Faïences et de la Batellerie à Auvillar

- d'un périmètre d'influence :

La Communauté de Communes de Terres des confluences : Angeville, Boudou, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Durfort Lacapelette, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Lavilledieu du Temple, Lizac, Moissac, Montain, Montesquieu, St Aignan, St Arroumex, St Nicolas de la Grave, St Porquier

La Communauté de Communes des Deux Rives : Auvillar, Bardigues, Castelsagrat, Donzac, Dunes, Espalais, Gasques, Golfech, Goudourville, Lamagistère, Le Pin, Malause, Mansonville, Merles, Montjoi, Perville, Pommevic, St Cirice, St Clar, St Loup, St Michel, St Paul d'Espis, St Vincent Lespinasse, Sistels, Valence d'Agen, Clermont Soubiran, Greysas, St Antoine

La Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy : Belvèze, Bouloc, Bourg de visa, Brassac, Cazes Mondenard, Fauroux, Lacour, Lauzerte, Miramont de Quercy, Montagudet, Montaigu de Quercy, Montbarla, Roquecor, St Amans de Pellagal, St Amans du Pech, St Beauzeil, St Nazaire de Valentane, Sainte Juliette, Sauveterre, Touffailles, Tréjouis, Valeilles

### ARTICLE 3 – Synthèse du projet stratégique sur le cœur emblématique et sur la zone d’influence territoriale du Grand Site Occitanie Moissac Lauzerte Auvillar :

#### Périmètre et principales caractéristiques du cœur emblématique du «GRAND SITE OCCITANIE» :

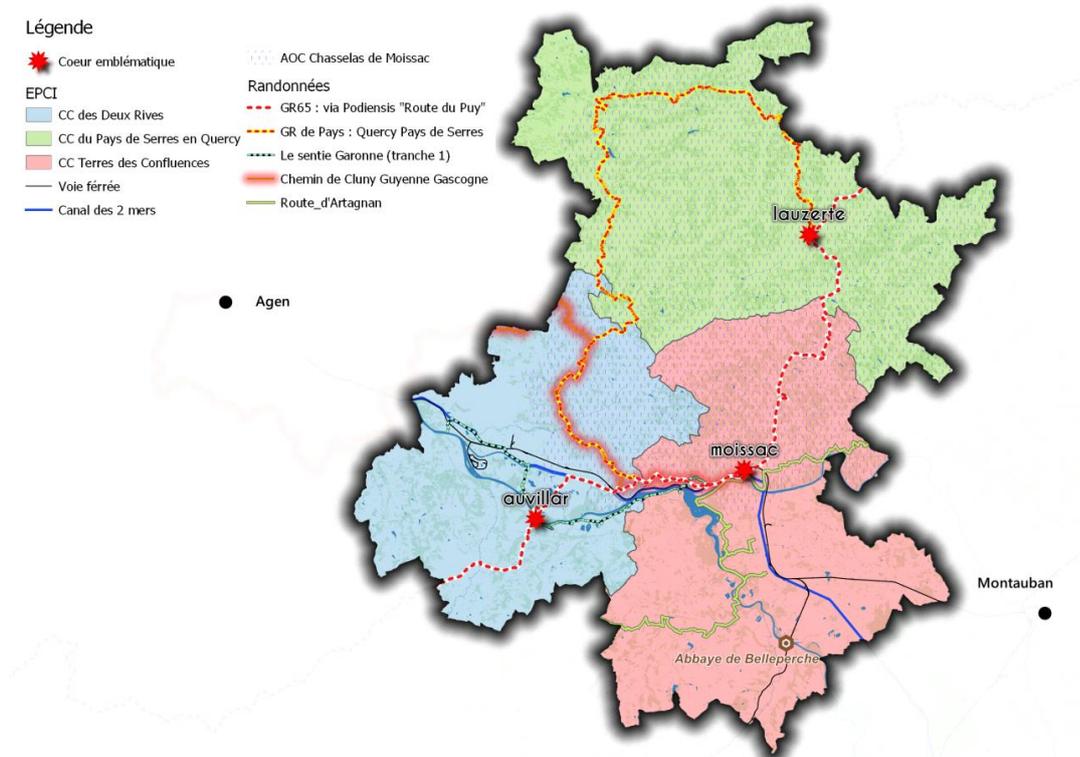
Le Grand Site Occitanie Moissac Lauzerte Auvillar est un point d’ancrage majeur pour le département de Tarn-et-Garonne et la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée.

Située à l’extrémité de la nouvelle grande région, cette zone est la porte d’entrée régionale pour les touristes français venus de Nouvelle Aquitaine, ainsi qu’une partie des Espagnols et Britanniques.

Ce grand site se fonde sur une ville d’Art et d’Histoire, Moissac, à la renommée internationale qui compte un ensemble inscrit au Patrimoine Mondial par l’Unesco au titre des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » : le cloître et le tympan.

Cet itinéraire culturel européen incontournable est le principal lien entre les 3 cœurs emblématiques que sont Moissac, Lauzerte et Auvillar.

*Carte de la zone du «GRAND SITE OCCITANIE» avec les 3 cœurs emblématiques et les grands itinéraires.*



La zone d’influence de ce grand site est étendue sur l’ouest du département de Tarn-et-Garonne, surnommé le verger du Sud-ouest, tant ses paysages sont façonnés par les productions fruitières et où la gastronomie est érigée au rang d’art. Sont témoins de cette culture vivante, le chasselas de Moissac AOP et son savoir-faire, inscrits depuis 2017 au Patrimoine Culturel Immatériel français et qui font de Moissac un des prestigieux « Sites remarquables du goût ». Les acteurs de ce «GRAND SITE OCCITANIE» auront à cœur de développer cette notion de « bien vivre et bien manger » en développant des outils de promotion communs inscrits dans une démarche marketing en faisant reconnaître ce territoire comme territoire « slow tourism».

### **Un territoire marqué par l'itinérance douce :**

Ce grand site Occitanie est caractérisé par une même thématique, fédératrice pour toute sa zone d'influence qui est **l'itinérance douce**. Evidente par le GR 65, la fameuse Via Podiensis, voie connue depuis des siècles bien au-delà des frontières de la région et de la France. Mais aussi le Sentier Garonne ou l'itinéraire des chemins clunisiens qui relie Moissac et une partie du territoire des Deux Rives, et la vélo voie verte du canal des deux mers, V80, qui s'inscrit dans la tendance du tourisme actuel. Ce dernier génère de plus en plus de fréquentation pour l'ensemble du territoire, et relie ce grand site à de nombreux autres grands sites d'Occitanie comme Montauban, Toulouse, Carcassonne...

Et cette itinérance s'inscrit aussi dans l'avenir avec la Route d'Artagnan et le développement du tourisme équestre qui reliera Moissac aux grands sites du Gers et du Lot.

Ces voies de communication constituent l'élément clé de cette candidature et sont sources de projets communs à bâtir : amélioration du chemin de Saint-Jacques de Compostelle pour assurer son devenir comme itinéraire culturel, structuration de l'offre le long du canal des Deux Mers et développement d'autres itinéraires pédestres, vélos et équestres sur les territoires d'influence du «GRAND SITE OCCITANIE».

### **Un patrimoine médiéval reconnu dans le monde entier :**

Le **Patrimoine médiéval** est constitutif de l'identité de ce grand site, qui présente le plus vieux cloître historié au monde, trésor de l'Art roman, des bastides et bourgs médiévaux dont deux des plus beaux villages de France, que sont Lauzerte et Auvillar. Leur architecture unique, savant mélange de pierres blanches du Quercy, de briques roses toulousaines et de galets de Garonne étonnent toujours les visiteurs.

Les trois cœurs emblématiques regorgent également de sites remarquables : le Jardin du Pèlerin à Lauzerte, le majestueux pont-canal du Cacor à Moissac, l'esplanade du château d'Auvillar, le musée de la Faïence et de la batellerie à Auvillar, le patrimoine urbain à l'architecture Art Déco à Moissac qui conforte son statut de « Ville d'Art et d'Histoire ».

Dans les territoires d'influence, on compte également : l'Abbaye de Belleperche à Cordes-Tolosannes, la confluence du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, le point de vue de Boudou, le Conservatoire des métiers d'autrefois de Donzac, les bastides du Quercy blanc dont Montjoi et Castelsagrat.

Un petit patrimoine commun aux 3 sites : moulins, pigeonniers, lavoirs, chapelles, habitat traditionnel : maisons en terre cuite et crue, en pierres blanches, en galets.

### **Un patrimoine naturel qui reflète la diversité des paysages régionaux :**

Ce« GRAND SITE OCCITANIE » bénéficie d'un **patrimoine naturel** exceptionnel, et présente une grande diversité de paysages à découvrir sur une zone assez restreinte. Entre vallées et collines, elles sont dessinées par la Garonne, le Tarn et le Canal des Deux Mers. En parcourant la zone au fil de l'eau les touristes traversent des zones fertiles de vergers, des coteaux, propices à la culture de la vigne, du célèbre Chasselas de Moissac et des vins de l'AOP Brulhois, des champs de tournesols et des forêts où les villages perchés dominent des panoramas spectaculaires. D'autres produits sous signe officiels de qualité sont aussi issus de ce terroir riche en saveurs, le melon du Quercy IGP, la cerise de Moissac, les prunes Reine Claude, la prune d'Ente, les spécialités de canards gras...ce qui impulse l'attractivité des marchés de producteurs, la profusion de bonnes tables, et la découverte des fermes et exploitations. L'œnotourisme et l'agritourisme y sont en plein développement.

Une faune et une flore rare se développent au cœur de cette nature : la zone de confluence de Saint-Nicolas-de-la-Grave, rendez-vous des oiseaux migrants, une des

plus grandes réserves ornithologiques d'Europe, la culture de la lavande du Quercy, les peupleraies en bord de Garonne, les orchidées sauvages des collines. En témoignent la présence de deux zones Natura 2000 sur ce territoire, la confluence du Tarn et de la Garonne et les Cavités et Coteaux associés en Quercy-Gascogne.

### **Un patrimoine culturel et artistique à fort potentiel :**

Le territoire GSO est marqué par son dynamisme autour de l'action culturelle au sens large. Le territoire regorge d'artisans d'arts, d'artistes, de galeries, de musées, de centre internationaux culturels (SFA à Auvillar qui porte de nombreux projets européens ; Virginia Center for Creative Arts à Auvillar qui depuis 14 ans développe l'accueil d'étudiants et professeurs des Universités Américaines autour des arts ; de l'ensemble Organum à Moissac...) qui donnent à ce territoire une énergie créatrice source d'échange et d'ouverture au monde.

Le « GRAND SITE OCCITANIE » permettra de renforcer ces actions et de les développer en leur donnant une visibilité tant à l'échelle de la région Occitanie, qu'au niveau national et international. Il permettra également de renforcer des événements culturels excitants pour développer le tourisme 4 saisons (Noël en cirque, Festival de la Voix...).

L'enjeu du GSO sera d'établir des projets à l'échelle des trois cœurs emblématiques autour du thème fédérateur de l'Itinérance en lien également avec les acteurs culturels nationaux, régionaux et départementaux.

Le GSO s'attachera également à mettre en valeur les fonds artistiques existants sur l'ensemble du territoire, notamment l'œuvre de Firmin Bouisset.

L'Art contemporain sera un des vecteurs d'unification des différents sites touristiques du territoire et un moyen d'inscrire les projets à venir dans la modernité ».

Cette culture en effervescence permet d'avoir une programmation d'événements et de festivals au fil des 4 saisons, dont :

- Attitudes Randos en Avril et tous les deux ans, grand rendez-vous de l'itinérance déployé sur l'ensemble du territoire du «GRAND SITE OCCITANIE» ;
- Festival Grain de Sel à Castelsarrasin en Mai ;
- Festival des Voix, des lieux et des mondes à Moissac et dans d'autres communes du territoire de Terres des confluences en Juin ;
- Marché des potiers d'Auvillar en Octobre ;
- Noël en cirque à Valence d'Agen en Décembre.

Les cœurs emblématiques sont dotés ou en passe de se doter des outils de gestion suivant :

Outils de gestion pour un Cœur emblématique	date d'obtention/réalisation	Prévu en action prioritaire dans feuille de route stratégique
Site patrimonial remarquable SPR (Loi LCAP)	Lauzerte : 2018  Moissac : procédure en cours assurée par la Communauté de Communes Terres des Confluences. Approbation second semestre 2019.  Auvillar : procédure en cours avec mise en œuvre du PLUIH en attente de validation le 31 Décembre 2019.	Prévoir un site patrimonial remarquable ou à minima un périmètre des abords

Schéma directeur urbain comprenant plan de référence/charte esthétique/ Charte paysagère architecturale et urbaine	En cours	
RLP	Moissac : en vigueur	mais devra faire l'objet d'une révision avant Juillet 2020 à l'échelle intercommunale (prescription à prévoir)
PDU pour les villes ou un plan de déplacement pour les villages		
Schéma directeur signalétique touristique et patrimoniale	Schéma des modes doux pour Terres des confluences (6 communes) avec des priorités (stationnement vélo notamment).	
Plan de gestion pour les sites naturels engagés dans une démarche GSF et état d'avancement pour les OGS		
Plan de gestion UNESCO abbatale Saint-Pierre et cloître	2019-2020	A conduire dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

### Quels objectifs de développements touristiques pour le «GRAND SITE OCCITANIE» ?

Le développement touristique induit par l'itinérance est cependant fragile pour 4 raisons principales :

- Ce sont les itinéraires qui par leur visibilité en font la fréquentation, le territoire en lui-même a une notoriété relative, même si Moissac bénéficie d'une renommée plus importante.
- Le territoire a peu de maîtrise sur le devenir des itinéraires car ils dépendent aussi des actions en amont et en aval des autres territoires traversés.
- Le faible nombre de lits touristiques freine un tourisme de séjour.
- L'itinéraire implique une faible durée de séjour des touristes ce qui fragilise les modèles économiques des acteurs touristiques (frais fixes élevés pour des recettes faibles).

Face à ce constat, le territoire doit s'appuyer sur la notoriété et la fréquentation des itinérances pour « marquer » le voyageur par la qualité des services, des aménagements urbains et paysagers et développer une diversification du modèle de fréquentation touristique.

L'enjeu est de conforter l'itinérance pour développer un tourisme de séjour, de découverte insolite, culturel et de nature reposant sur la symbolique du chemin.

Le territoire est riche de patrimoine prestigieux ou plus confidentiel, d'artisans d'art ou d'artistes, de zones naturelles d'exception, de produits du terroir et de gastronomie. Il offre ainsi une multitude de prétextes pour parcourir le territoire à partir d'un hébergement pour un court séjour ou un séjour de vacances.

## **Axe 1 : Renforcer l'attractivité des cœurs emblématiques en valorisant et en protégeant leur patrimoine**

Moissac

### *Abbaye Saint-Pierre de Moissac*

#### **Requalification du site pour augmenter sa fréquentation – Extension et restructuration des espaces d'accueil, des salles visitables et des possibilités d'animation.**

Cet aménagement s'appuie sur une étude d'évaluation de l'abbaye de Saint-Pierre menée par l'agence d'architecture du patrimoine S. Thouin. Cette étude comprend un état sanitaire des bâtiments et des œuvres qui comprend les éléments techniques nécessaires pour prioriser, et, dans son prolongement, lancer les travaux de restauration. Compte tenu des difficultés techniques soulevées par la restauration des sculptures en pierre, un colloque spécifique a été organisé le 19 octobre 2018.

#### **La requalification du parcours de visite de l'abbaye comprend :**

- 1) Le futur musée de Moissac sera installé au rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment bordant le cloître à l'est. Intégrées dans un parcours de visite du site renouvelé, les collections du musée permettront de redonner plus de sens et de contenu à la découverte de l'ensemble abbatial :
  - la collection lapidaire, considérée comme la plus riche au niveau régional après celle du Musée des Augustins de Toulouse, viendra en écho à l'œuvre constituée par les chapiteaux du cloître. Cette collection permettra d'expliquer les phases de développement de la sculpture romane et la place prépondérante de Moissac au sein de ce courant artistique.
  - les autres éléments des collections serviront à créer un parcours permettant aux visiteurs de comprendre le contexte historique dans lequel ont évolué l'abbaye Saint-Pierre et la ville née à ses pieds. Plus de 1000 ans d'histoire lient Moissac et son abbaye, nos collections de diverses natures nous permettrons de les matérialiser.

Grâce à une muséographie ludique, adaptée à un large public et dont les contenus modulables permettront de vulgariser l'actualité de la recherche scientifique, le musée de Moissac permettra de redonner à l'ensemble abbatial sa place de site majeur en matière d'histoire et d'histoire de l'art.

Le programme d'aménagement du site prévoit également un espace dévolu à des expositions temporaires, conférences, ateliers, événements afin de faire vivre la structure et renouveler son attrait. L'aménagement muséographique étendu à la tour porche et une mise en valeur des œuvres présentées dans l'église Saint-Pierre contribueront recréer l'idée d'ensemble abbatial.

- 2) Enfin, un réaménagement des espaces d'accueil du public et le repositionnement de l'office de tourisme, la création de sanitaires-loges et la modification du parcours d'accès au monument permettront de requalifier ce site majeur et lui donner une impulsion dans sa fonction motrice au sein du tourisme local et régional.

### *Le renouvellement urbain de Moissac*

A Moissac, un projet de rénovation urbaine prenant en compte les aspects sociaux,

urbains, économiques et touristiques est en cours d'élaboration dans le cadre de la politique de la ville. Ce projet sera entériné au cours du dernier trimestre de 2018 par une convention de rénovation urbaine. La pièce essentielle de cette convention consiste en un plan guide comprenant l'ensemble du centre-ville et prévoyant la réhabilitation des espaces du bord du Tarn et du canal et notamment le site de l'Uvarium.

#### Autres projets

- Mise en valeur de l'œuvre et de la personnalité de Firmin Bouisset, artiste né à Moissac ;  
Eglise St Jacques de Moissac en lieu d'exposition ;
- Développement de l'activité nautique sur le bief du Tarn (de Sainte-Livrade à Malause) et sur la zone de confluence du Tarn et de la Garonne Localiser l'Office de Tourisme Intercommunal Moissac - Terres des Confluences sur les flux touristiques.

#### Auvillar

Requalifier et embellir les centres historiques

- Réhabilitation de la Chapelle Sainte-Catherine
- Maison du Pèlerin
- Musées de la faïence et de la batellerie d'Auvillar

#### Lauzerte

Requalifier et embellir les centres historiques

- Espace point de vue de Lauzerte en expansion
- Aménagement de la maison du patrimoine et de la culture sur la place des cornières.
- Embellissement des entrées de ville

### Axe 2 Confortation des grands itinéraires

#### Amélioration de l'accueil en vue de l'itinérance

- Développer la montée en gamme des hébergements et le classement des structures, les projets d'hébergements insolite
- Animer les itinéraires par de l'aménagement paysager
  - Point de vue
  - Panneaux d'interprétation
  - Valorisation du petit patrimoine sur les itinéraires
  - Valorisation des villages traversés
  - Développer les services auprès des touristes en itinérance (Consignes à sac à dos et consignes à vélo ; etc.)
- Produits touristiques
- Développement de la mise à disposition des touristes de transport éco responsables, comme, par exemple, des vélos électriques, reliant les 3 cœurs Déployer la marque Accueil Vélo sur les circuits connectés au canal des deux mers (V80) : camping de Valence d'Agen, gîte communal d'Auvillar..

### Itinéraires pédestres

- Amélioration du chemin de Compostelle par les services du Département (en cours) en lien avec l'Agence des chemins de Compostelle (ACIR Compostelle), dans le cadre d'une coordination interdépartementale
- Aménagements du GR 65 sur le tronçon Pommevic – Espalais et à l'entrée de Moissac (en cours)
- Plan de gestion pour conserver et faire vivre l'inscription à l'UNESCO des deux sites de Moissac en lien avec les autres composantes du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
- Création d'installations d'Art contemporain paysagères le long du GR 65 pour valoriser l'histoire et le patrimoine de cet itinéraire d'exception
- Aménagement et valorisation du GR Quercy Pays de Serres
- Création de nouveaux circuits et liaison entre les boucles existantes pour connecter les touristes aux territoires d'influence et aux 3 cœurs emblématiques
- Développement de l'itinéraire des chemins clunisiens

### Itinéraires cyclistes

- Création d'itinéraires à vélo autour de Lauzerte pour développer la pratique du vélo comme découverte de l'ensemble de la zone du «GRAND SITE OCCITANIE».
- Création d'autres boucles vélos en Terres des confluences.
- Aménagement et valorisation de la Halte des Abattoirs à Valence d'Agen

### Itinéraires équestres

- Déployer la marque Cheval Etape dans le cadre de l'aménagement de la future Route d'Artagnan, itinéraire culturel européen de tourisme équestre.

### Itinéraires fluviaux

- Valoriser et animer le Canal des Deux Mers (maisons éclésières, patrimoine vernaculaire...)
- Structurer-l'offre sur le Canal des Deux Mers
- Valoriser le tourisme fluvial
- Améliorer l'accueil dans les ports fluviaux et y développer l'événementiel
- Mettre en valeur du Canal des Deux Mers dans les outils numériques

### Equipements structurants sur le territoire

- Revalorisation du Conservatoire des Métiers d'Autrefois de Donzac
- Moulin de Castel (Valence d'Agen)
- Mise en valeur et restauration du petit patrimoine (Coutures, Castelmayran, etc.)
- Aider les producteurs à développer l'accueil de touristes pour faire découvrir leur savoir-faire et la gastronomie locale
- Création d'une station ornithologique à Saint-Nicolas-de-la-Grave
- Mise en valeur du musée Cadillac à Saint-Nicolas-de-la-Grave
- Création d'un musée municipal de Castelsarrasin présentant l'histoire de la ville
- Réhabilitation de l'église de Saint-Sauveur à Castelsarrasin

### **Axe 3 : développer l'offre de séjours découverte en s'appuyant sur l'itinérance**

- Création d'une itinérance en étapes propres au territoire en créant un chemin de randonnée « en boucle » entre Lauzerte, Moissac et Auvillar en utilisant le GR de pays, le GR 65, en créant une variante pour connecter Auvillar au GR du Pays Quercy.
- Créer « l'expérience » chemin d'Aventure pour des étapes à la journée pour une fréquentation d'excursionnistes ou de court séjour
- Développer les chemins patrimoniaux
- Développer les chemins culturels
- Développer les chemins à voir
- Développer les chemins à partager
- Miser sur la qualité de l'accueil et la satisfaction des visiteurs
- Développer et dynamiser l'offre d'hébergement
- Améliorer l'accueil du public en situation d'handicap
- Etudier la faisabilité de la boucle Tarn-canal Moissac-Montauban

### **Axe 4 : Développer la notoriété, s'adapter aux nouveaux usages et faciliter la commercialisation.**

- Améliorer la connaissance des clientèles et identifier les cibles de la destination.
- Intégrer l'ensemble du territoire dans la stratégie de marque régionale autour des grands sites.
- Mettre en place un plan marketing commun.
- Développer la professionnalisation des prestataires pour leur permettre de s'adapter aux nouveaux usages et à la nouvelle donne de la commercialisation.
- Développer les Eductours high hospitality pour sensibiliser les professionnels du tourisme et les lieux d'accueil de touristes, commerces...
- Animer les acteurs touristiques du territoire pour en faire des ambassadeurs du « grand site Occitanie »
- Développer l'accueil et l'offre famille sur la zone du « grand site Occitanie »
- Mise en place d'une communication commune sur les petites randonnées
- Accueillir et développer des événements participant à la notoriété du territoire.

### **Axe 5 : stratégie patrimoniale**

Faire évoluer le label Moissac Ville d'Art et d'Histoire vers un Pays d'Art et d'Histoire englobant tout le territoire du «GRAND SITE OCCITANIE», véritable outil d'animation du patrimoine et de la culture.

Labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2012, Moissac s'efforce de sensibiliser un public le plus large possible aux enjeux du patrimoine dans toute sa diversité, de l'architecture aux métiers en passant par l'urbanisme et les paysages. S'appuyant sur la restauration de ses éléments patrimoniaux et sur les aménagements de son espace urbain, Moissac développe des actions qui valorisent son territoire et fait le lien entre la ville, le Tarn et les coteaux.

### Le public local

Il est essentiel de permettre à la population locale de s'approprier son patrimoine, tant pour l'amélioration du cadre de vie que pour faire la promotion du territoire. Depuis 2012, l'intérêt de ce public ne s'est pas démenti comme en témoigne la fréquentation lors des « *rendez-vous du samedi* » (rencontres mensuelles et gratuites sur l'actualité et la découverte du patrimoine), des expositions temporaires, des chantiers archéologiques ou des manifestations nationales (JEP, Nuit des Musées, RDV aux jardins...). Sur leur demande, les habitants bénéficient d'une « *carte ambassadeur* » leur offrant des réductions et la gratuité pour l'entrée du cloître.

### Le jeune public

Chaque année, le service patrimoine propose aux établissements scolaires des visites, des ateliers et des parcours découverte pour les sensibiliser à la notion de patrimoine et à la richesse du territoire dans lequel ils évoluent. Plus de 3200 enfants sont concernés par ces actions, dont 20% hors du département.

Des animations sont également organisées pour le hors temps scolaire (centre de loisir, momerie) et pour les familles avec les « *aprem's patrimoine* » en période estivale.

### Les visiteurs

Le label VPAH, autant que Grands Sites Occitanie, obligent de proposer une offre de qualité. Moissac s'appuie ainsi sur des guides conférenciers pour assurer les visites découvertes de l'abbaye et de la ville et sur des professionnels pour les animations plus insolites (*soirée contée, spectacle, démonstration d'enluminure...*). Des collaborations avec les acteurs locaux ont permis de développer l'offre patrimoniale (*balade en canoë*) ou juste de valider le discours de prestataires privés (*bateau croisière, balade en péniche*). L'installation d'une signalétique patrimoniale dans toute la ville en trois langues (*bords du Tarn en 2017, centre-ville en 2018*) participe à la valorisation de l'espace urbain.

Pour correspondre aux attentes du public et requalifier la visite du site majeur qu'est l'abbaye, la flotte d'audioguides sera renouvelée et un site web dédié à l'abbaye sera mis en ligne au printemps 2019. La médiation humaine est privilégiée notamment grâce à des modules de démonstration animés par des médiateurs (*poids et mesures – enluminures – pavement...*).

Le projet « *Abbaye de Moissac* », prend en compte les différents publics au sein du parcours muséographique. Son espace d'accueil répondra aux demandes du label GSO par des dispositifs incitants les visiteurs à circuler au niveau local et régional autour de trois thèmes : la constitution de la ville, l'art roman et l'eau (*canal et Tarn*).

### Vers une extension du dispositif à l'ensemble du territoire du « GRAND SITE OCCITANIE »

Ce volet médiation est amené à s'étendre à l'ensemble du territoire du GSO grâce à la valorisation des projets de médiation menés par les différents acteurs : base de loisirs de Saint-Nicolas-de-la-Grave pour l'environnement, conservatoire des métiers d'autrefois pour le patrimoine vernaculaire... L'objectif est de tendre vers une plus grande synergie entre les acteurs et une plus grande lisibilité de l'offre.

### Renvoi des visiteurs entre les cœurs emblématiques, vers les atouts touristiques le territoire et vers les autres « grands sites Occitanie » de proximité et thématiques :

- construction d'un storytelling et stratégie digitale à l'échelle du GSO
- sensibilisation des acteurs touristiques sur les atouts patrimoniaux du GSO.

## **Axe 6 : Mettre en place les modes de gouvernance de pilotage de la démarche « Grands Sites »**

- Mettre en place une structuration touristique optimisée et efficiente.
- Mettre en place un observatoire local de l'économie touristique
- S'organiser pour bénéficier des synergies départementales et régionales, nationales et européennes

*Enjeu principal* : mise en œuvre du projet touristique de territoire par une implication des acteurs autour d'un projet partagé.

Transformer le touriste excursionniste en touriste de séjour.

### **ARTICLE 4 – Feuille de route (programme d'actions) du Grand Site de Moissac sur la période 2018/2021 et méthodologie proposée :**

Afin de réaliser le projet stratégique, le Grand Site Occitanie Moissac Lauzerte Auvillar établit une feuille de route prévisionnelle sur la période 2018/2021, présentée à titre indicatif en annexe 1.

Cette feuille de route fera l'objet d'une présentation annuelle à la Région (lors d'un comité d'audition régional) qui se déroulera dans la première quinzaine de septembre. Chaque Grand Site sera reçu individuellement. Il présentera devant les membres du comité le bilan de l'année en cours et les priorités de l'année N+1, ainsi que les budgets prévisionnels afférents. Un document synthétique de ces présentations sera adressé à la Région en amont.

Ce comité d'audition associera notamment les services des départements et de l'Etat.

Une analyse par la Région et par le département sera réalisée au regard des maquettes budgétaires et des dispositifs propres à chaque collectivité.

Par souci de cohérence globale, la feuille de route doit distinguer 2 volets :

- un volet investissement, en précisant les études/opérations sur les cœurs emblématiques et les lieux de visite majeurs ;
- un volet sur le dispositif d'animation du «GRAND SITE OCCITANIE» répondant à la stratégie globale.

Des études/opérations hors contrat «GRAND SITE OCCITANIE» faisant appel à d'autres dispositifs de droit commun pourront être signalées si elles concourent à la cohérence d'ensemble.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un dépôt de dossier et d'une instruction spécifique.

*Cf. maquette feuille de route/programme d'actions à prendre en compte..*

*Et dispositif financier voté en CP du 16 février 2018 pour identifier les critères d'éligibilité.*

### **ARTICLE 5 - Organisation de la gouvernance du Grand Site Occitanie :**

La gouvernance est composée d'un comité de pilotage, rassemblant les signataires de la convention, d'un comité technique composé des techniciens des signataires.

Le comité de pilotage « Grands Sites Occitanie » transversal est composé des représentants des structures signataires du contrat et associera l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par le projet (culture, tourisme, environnement, urbanisme..) à l'échelle locale, intercommunale, territoriale, départementale, régionale et nationale

(DRAC, ABF, DREAL ...).

Il a pour objectif de fédérer les acteurs signataires du contrat autour d'un projet partagé et de définir, coordonner, suivre et évaluer les programmes d'actions définis.

La collectivité chef de file du Grand Site Occitanie Moissac Lauzerte Auvillar est la commune de Moissac

Le chef de projet est le DGS de Moissac, avec comme chef de file technique associé, la directrice de l'Office de tourisme intercommunal de Moissac – Terres des Confluences

L'équipe d'ingénierie dédiée (comité technique) à l'échelle du territoire est composée de représentants des organismes suivants :

- OTI
- Représentants des cœurs emblématiques
- Directrice de l'ADT
- Directeur de l'abbaye de Moissac
- Service patrimoine de la ville de Moissac dans le cadre du label ville d'art et d'histoire
- Présidente de site remarquable du goût
- Responsable de la redynamisation économique du centre-ville de Moissac
- Responsable Développement Economique et Financements (Terres des Confluences)
- Chef de file du grand site et référent à la Région Occitanie
- CRT Occitanie
- Communauté de Communes de Deux Rives
- Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy
- Représentant du Département
- Représentant du PETR Garonne-Quercy-Gascogne
- les services de l'ETAT (DRAC/ABF, Dreal)

*NB : Pour les Grands Sites de France (et OGS) ou les sites Unesco, labellisés en « Grands Sites Occitanie », ils s'appuieront sur les gouvernances existantes en les complétant avec les attentes du label « Grands Sites Occitanie ». Une coprésidence associera le Préfet et la Présidente de Région.*

## **ARTICLE 6 Les obligations des « Grands Sites Occitanie »**

Les cosignataires titulaires du Contrat de Grand Site Occitanie Sud de France Moissac Lauzerte Auvillar sont invités à s'engager dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » et à respecter les principes suivants :

**6.1 - Obligations générales** Les membres du réseau « Grands Sites Occitanie » s'engageront à respecter le règlement intérieur du label et notamment :

- développer une dynamique de préservation, de valorisation et de médiation culturelle et patrimoniale du cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » et des éléments constitutifs du caractère remarquable du site,
- définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable touristique sur le site et son territoire environnant auquel il est naturellement lié,
- mettre en œuvre une démarche qualité partagée par l'ensemble des acteurs concernés, avec l'appui de la Région, pour toutes les composantes liées à la visite du site ou aux séjours dans le site et dans le territoire environnant,
- se doter d'une organisation appropriée du réceptif sur l'ensemble du territoire (Office de Tourisme 1<sup>ère</sup> catégorie, démarche qualité tourisme, labellisation tourisme handicaps,
- développer un réseau local d'ambassadeurs (acteurs touristiques, habitants...),
- mettre en œuvre une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme

- et de l'environnement pour la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- inciter les visiteurs à découvrir les sites et produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie »,
- participer obligatoirement aux actions du réseau régional « Grands Sites Occitanie » dans les domaines suivants : utilisation et respect de la charte graphique, démarches qualité, rencontres et formations (journées techniques, centre de ressources...), participation aux actions de promotion engagées par la Région et son opérateur, le Comité Régional du tourisme et à l'élaboration des outils correspondants (photothèque, vidéothèque, rédactionnels, banques de données), observatoire économique (communication des données qualifiées et indicateurs de suivi à l'observatoire régional..)
- établir une convention de partenariat (et la joindre en annexe) entre le chef de file de la candidature Grand Site, l'office de tourisme 1<sup>ère</sup> catégorie référent et les autres OT 1<sup>ère</sup> catégorie sur la zone d'influence, définissant les rôles et les moyens de chacun pour la mise en œuvre du projet.

## 6.2 Obligations particulières

### Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie » devront :

- maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat,
- installer, dans les Offices de Tourisme, les outils régionaux ,veiller à leur entretien et à leur bon fonctionnement. Signaler à la Région tout dysfonctionnement, contracter toutes les assurances nécessaires en lien avec l'accueil des publics,
- conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux échelons régional (Comité Régional du Tourisme), départemental (Comité Départemental du Tourisme) ou territorial (Parc naturel régional, Parc National des Pyrénées) ou autre territoire infra départemental qui dispose des arguments pour développer une stratégie de développement touristique en veillant à attribuer son appartenance géographique à la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et au département concerné,
- valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication produit par le site (brochures d'information, lettres, enseignes, dossiers de presse...) et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie»,
- se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multi langues performant et d'outils de mobilité, conformes au cahier des charges établi à l'échelon régional en partenariat avec les partenaires départementaux (Comités Départementaux du Tourisme) et participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...). Fournir les statistiques Google analytics au Comité Régional du Tourisme,
  - animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés (notamment les hébergements classés, les restaurant labellisés, les prestataires agréés d'activités culturelles, sportives et touristiques) et en faire des ambassadeurs du label « Grands Sites Occitanie » : développement de stratégies et ateliers numériques, sensibilisation aux valeurs du label et diffusion des outils de communication «Grands Sites Occitanie »
  - fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional,
  - s'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OT et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux,
  - promouvoir auprès des visiteurs de l'Office de Tourisme, les autres « Grands Sites Occitanie » et les territoires environnants par :
    - l'accueil et l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie» de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée, mais aussi les

arguments culturels, touristiques et les événementiels des territoires concernés,

- la sensibilisation et la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

**Les lieux de visite (sites historiques ou musées) majeurs identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :**

- pour les cas particuliers de lieux de visite, hors périmètre «GRAND SITE OCCITANIE», prévoir une convention de partenariat.
- s'engager dans le plan qualité régional,
- fournir les indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie », (dont fréquentations et statistiques Google analytics) à l'observatoire régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique « Grands Sites Occitanie»,
- sensibiliser le personnel d'accueil pour inciter les visiteurs à découvrir l'offre culturelle de proximité et les autres « Grands Sites Occitanie »,
- mettre en œuvre un tableau de bord permanent sur les publics avec l'accompagnement du Comité Régional du Tourisme Occitanie.

**Pour les sites patrimoniaux culturels, exigences professionnelles liées à la médiation dans les cœurs emblématiques :**

- mobiliser les connaissances scientifiques accumulées par l'inventaire régional quand elles existent et conduire un travail de médiation afin de les adapter aux différents publics,
- Innover dans la valorisation du patrimoine par de nouvelles approches ludiques, numériques, artistiques,
- recrutement de professionnels de la médiation du patrimoine et du numérique,
- recours à des guides conférenciers agréés pour les visites,
- traduction des outils de médiation patrimoniale en 3 langues minimum participation de l'équipe de médiation aux formations régionales (du réseau grands sites, du service de l'inventaire...),
- formations / sensibilisation à destination des résidents qui le souhaitent (ambassadeurs).

**Les lieux de visite devront être dotés dans les 3 ans :**

- d'un projet scientifique et culturel (PSC, pour les musées de France) ou d'un schéma directeur (pour les sites historiques classés) ou d'une synthèse des deux pour un site double historique et musée, et intégrant une stratégie de développement touristique, définie avec les acteurs du tourisme.
- d'une stratégie numérique digitale au service du projet patrimonial, (site internet de qualité, contenus sur parcours de visite, réseaux sociaux, e-réputation) définie avec les acteurs du tourisme et obligatoirement en lien avec le site internet « Grands Sites Occitanie ».
- d'un parcours de visite intégrant de nouvelles approches numériques, immersives, ludiques ou artistiques et en 3 langues minimum.

**Les équipements culturels, grands événementiels identifiés dans le cadre des contrats régionaux devront :**

- produire des événementiels valorisant le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie », dans le cadre de leur programmation,
- inscrire un événementiel dans le cadre d'une programmation collective envisagée à l'échelle du réseau régional,
- promouvoir le réseau « Grands Sites Occitanie » dans leurs outils de communication et ce, sur la base de la charte de communication spécifique «Grands Sites Occitanie»,
- se doter d'une stratégie digitale définie avec les acteurs du tourisme, (site

internet, contenus culturels, réseaux sociaux, e-réputation...) obligatoirement en lien avec le site internet du « Grand Site Occitanie ».

### **Les anciens sites naturels labellisés au titre des ex-Grands Sites Midi-Pyrénées devront :**

- s'engager dans la démarche Grand Site de France s'ils répondent aux critères de la démarche nationale et après l'acceptation de la candidature « GRAND SITE OCCITANIE »

## **Article 7 Les outils et projets régionaux déployés**

### **7.1 Les outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie » sont les suivants :**

- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie » comportant la dénomination et le logo,
- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et prints, plv...
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

### **7.2 Par ailleurs, la région réalisera des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie », à titre d'exemples :**

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau «GRAND SITE OCCITANIE»
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif «GRAND SITE OCCITANIE»
- le plan qualité
- et autres projets collectifs....

### **7.3 Appui ingénierie sur les projets «GRAND SITE OCCITANIE»**

La direction du tourisme et du thermalisme et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats. Les signataires du contrat «GRAND SITE OCCITANIE» veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

## **ARTICLE 8 - Intervention financière de la Région**

Critères du dispositif Equipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018.

Et dispositifs de droits communs intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

## **ARTICLE 9 - Intervention du Département :**

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela est fait pour les autres contractualisations régionales, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2021.

Au titre du programme du Grand Site Occitanie Sud de France Moissac Lauzerte Auvillar, les politiques d'interventions qui seront le plus souvent mobilisées pourront être les suivantes :

### **Aides en faveur des Bâtiments communaux**

Création ou réhabilitation de Salles polyvalentes, culturelles, de réunions et locaux périscolaires

Grosses réparations sur bâtiments communaux

### **Amélioration du cadre de vie et de l'habitat**

Travaux d'investissement pour des aménagements de villages  
Action publique de mise en valeur des bourgs

### **Tourisme**

A destination des collectivités territoriales et des Offices de Tourisme quel que soit le statut :

Hôtellerie publique de plein air classée  
Création et modernisation de meublés de tourisme publics  
Gîtes d'étapes et de groupe publics  
Modernisation de villages vacances pavillonnaires  
Création de plus-produits liés aux meublés touristiques publics  
Valorisation touristique du Canal des deux mers  
Modernisation des haltes nautiques  
Equipements de loisirs et tourisme de pleine nature  
Valorisation de l'itinérance douce  
Qualification des sites de visites  
Soutien à la qualification et à la mise en réseau des offices de Tourisme

### **Aide à l'aménagement d'aires de covoiturage et au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques**

### **Culture**

Monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État  
Monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire  
Objets mobiliers communaux classés et inscrits (OMCC et OMIC)  
Restauration du patrimoine architectural et culturel

Enfin, dans le cadre de cet appel à projets, l'aide à l'ingénierie territoriale pourra être mobilisée dans les conditions prévues dans le dispositif départemental à hauteur de 25 % maximum du coût total. De même les études préalables aux classements patrimoniaux pourront être financées à hauteur de 15 % du coût HT de la prestation extérieure.

Le Conseil départemental veillera à ce que les actions menées s'inscrivent dans le schéma départemental du tourisme et des loisirs 2017/2021 qui prévoit une intervention sur les trois axes prioritaires suivants :

- construire et développer des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants
- poursuivre et renforcer le développement qualitatif de l'offre en termes d'hébergements touristiques
- renforcer une organisation partenariale en accompagnant la mise en réseau des Offices de Tourisme

Les missions développées par les différents opérateurs du Grand Site devront être complémentaires à celles confiées à l'Agence de Développement Touristique (ADT 82), chargée de la mise en œuvre de la politique touristique du département.

### **ARTICLE 10 – Durée :**

Le présent contrat est conclu pour une période de 4 ans.

Il entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties.

Cette date sera, en tout état de cause, postérieure à la date à laquelle la délibération autorisant l'exécutif de la Région à le signer aura été rendue exécutoire.

### **Article 11 – Révision ou résiliation du contrat**

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties.

Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 3 mois.

**A MOISSAC Le 24 janvier 2020**

Pour le **Conseil Régional Occitanie**  
la Présidente, Carole Delga



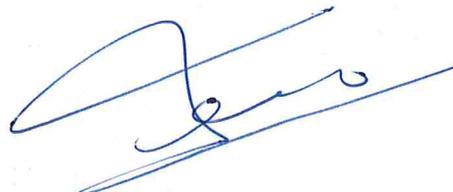
Pour le **Conseil Départemental**  
le Président, Christian Astruc



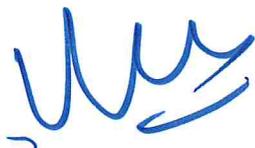
Pour la **Commune de Moissac**,  
le Maire, Jean-Michel Henryot



Pour La **Commune d'Auvillar**  
le Maire, Olivier Renaud



Pour la **Commune de Lauzerte**,  
le Maire Jean-Claude Giordana



Pour la **Communauté de Communes de Terres des confluences**  
le Président, Bernard Garguy



Pour la **Communauté de Communes de Deux Rives** et pour le **PETR** Garonne Quercy  
Gascogne, le Président, Jean-Michel Baylet



Pour la **Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy**  
le Président, Claude Veril



Pour **L'Office de Tourisme** Intercommunal de Moissac – Terres des confluences  
le Président, Jean-Pierre Grand



ANNEXE 1

**Convention cadre de partenariat entre les Offices de Tourisme  
au titre du Contrat Grands Sites Occitanie Sud de France  
MOISSAC - LAUZERTE - AUVILLAR**



## Préambule : Le TERRITOIRE avec 3 entités administratives :

- La CC Terres des Confluences (**Moissac**)
- La CC du Pays de Serres en Quercy (**Lauzerte**)
- La CC des Deux Rives (**Auvillar**)



Ces entités géographiques ont la particularité d'être traversées par des segments qui génèrent une attractivité touristique forte :

- Le chemin de Saint Jacques de Compostelle
- Le Canal des Deux Mers
- La Vélo Voie Verte, référence V80 canal des deux mers, partie Tarn-et-Garonne

Autre particularisme, ces trois territoires accolés sont à forte dominante d'itinérance, quelles qu'en soient les formes :

- Randonnées pédestres (pèlerins et marcheurs)
- Randonnées cyclo-touristiques (vélo voie verte)
- Balades fluviales (canal des deux mers)
- Balades équestres
- Randonnées motos
- Circuits camping-caristes
- Circuits auto découverte sites touristiques

Entre

L'Office de Tourisme Intercommunal Moissac - Terres des Confluences, association Loi 1901 créée le 12 juin 2017 - Siret 831 782 867 000 20  
Représenté par Monsieur Jean-Pierre GRAND, Président, agissant en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2019,  
Ci-après dénommé « **L'Office de Tourisme Moissac - Terres des Confluences** »  
d'une part,

Et

L'Office de Tourisme Quercy Sud-Ouest,  
Service Public Administratif de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy,  
Représenté par Claude VERIL, Président, agissant en vertu de la délibération du conseil communautaire du 13 novembre 2018  
Ci-après dénommé « **L'Office de Tourisme Quercy Sud-Ouest** », d'autre part,

Et

L'Office de Tourisme Des Deux Rives,  
Service Public Administratif de la Communauté de Communes des Deux Rives  
Représenté par Olivier RENAUD, Président, en vertu d'une décision du Conseil d'Exploitation en date du 25 février 2019  
Ci-après dénommé « **L'Office de Tourisme Des Deux Rives** » d'autre part,

Il est convenu qu'en mettant en commun des moyens, ce programme d'action conjoint devra permettre de gagner en efficacité en matière de promotion et de communication et de dégager également des moyens qui pourront être affectés à de nouveaux champs d'actions dans les domaines tels que le développement, le marketing stratégique ou le renforcement de la commercialisation de produits touristiques. A travers cette candidature et la contractualisation qui en découle, les partenaires se sont engagés auprès de la Région à mettre en œuvre un certain nombre d'actions mutualisées.

### **ART 1. Les objectifs de la convention**

- Définir une stratégie commune pour la valorisation du Grand Site Occitanie Sud de France Moissac Lauzerte Auvillar compatible avec les stratégies territoriales
- Traduire cette stratégie en actions concrètes
- Préciser les modalités de mise en œuvre et de financements des projets
- Répondre aux obligations du contrat Grands Sites Occitanie Sud de France

Cette convention sera complétée, si nécessaire, par des « fiches actions » correspondant aux conditions de mises en œuvre propres à chaque engagement.

### **ART 2. Les engagements mutuels des signataires**

Les Offices de Tourisme référents des « Grands Sites Occitanie Sud de France » s'engagent à :

- Maintenir les conditions d'éligibilité durant toute la durée du contrat.
- Installer, dans les Offices de Tourisme, les outils régionaux de promotion des Grands Sites

Occitanie Sud de France.

- Conduire les actions de communication et de promotion du site en partenariat et en cohérence avec celles menées aux autres échelons territoriaux.
- Valoriser la marque « Grands Sites Occitanie Sud de France » et l'ensemble du réseau régional.
- Se doter d'une stratégie digitale, d'un site Internet multi-langues performant et d'outils de mobilité.
- Participer à une stratégie commune de fabrication, d'accès et d'utilisation des informations et des images (photos, vidéos...).
- Animer les réseaux d'acteurs locaux qualifiés et en faire des ambassadeurs du label.
- Fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie Sud de France » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional.
- S'inscrire dans une démarche de qualité et de professionnalisme, et pour les aménagements d'OTI et d'espaces d'interprétation, en s'appuyant sur les principes directeurs régionaux.
- Promouvoir auprès des visiteurs des Offices de Tourisme les autres « Grands Sites Occitanie Sud de France » et les territoires environnants par l'accueil, l'animation d'un espace dédié aux autres « Grands Sites Occitanie Sud de France » et la sensibilisation ainsi que la formation du personnel d'accueil pour être en capacité de répondre à toute demande d'information relative à ces sites et de susciter l'envie de les découvrir.

### **ART 3. Les engagements des différentes parties**

**Ces engagements sont précisés dans les fiches actions de la stratégie d'accueil touristique élaborée dans le cadre du SADI, mené sur la période du printemps à l'automne 2019.**

Les préconisations qui en ont découlées sont :

- Développer la culture du « travailler ensemble » au bénéfice des territoires et des visiteurs,
- Harmoniser l'accueil des visiteurs en répondant au maillage indispensable des territoires,
- Professionnaliser les équipes techniques des OTI,
- Élargir les missions initiales des OTI dans le cadre du Grand Site Occitanie Sud de France,
- Mutualiser les moyens d'accueil existants sur le territoire du Grand Site Occitanie Sud de France,
- Créer un réseau « d'ambassadeurs de la destination » sur le territoire du Grand Site Occitanie Sud de France,

Dans le cadre de la convention de partenariat au titre de la mise en œuvre du Contrat Grands Sites Occitanie Sud de France « Moissac Lauzerte Auvillar » entre les Offices de Tourisme Moissac - Terres des Confluences, Communautés de Communes Pays de Serres en Quercy et des Deux Rives, les parties s'entendent pour la mise en œuvre dès 2020 des engagements collectifs\* suivants et qui feront l'objet de fiches actions spécifiques avec la répartition budgétaire et le calendrier des réalisations :

*\* Sous réserve de validation par les conseils et comités respectifs lors de la présentation des préconisations du SADI*

#### **Site Internet et contenus multimédias**

Réalisation d'un site internet commun du Grand Site Occitanie Sud de France

#### **Outils Print**

Edition d'un guide du pèlerin commun, territoire du Grand Site Occitanie Sud de France + Gers et Lot éventuellement

Edition d'une carte touristique commune aux 3 territoires du Grand Site Occitanie Sud de France

Edition d'un magazine commun de séduction du Grand Site Occitanie Sud de France

### **Signalétique**

Réalisation d'une signalétique d'accueil touristique sur le chemin de Saint Jacques

### **Accueil Physique et Numérique**

Développement de l'accueil hors les murs (présence hors OT en haute saison)

### **Ingénierie et Relations Humaines**

Accompagnement des socioprofessionnels pour des missions de qualification de l'offre

Recrutement commun de guides conférenciers

Ces engagements seront enclenchés dès 2020 et se feront par phasages.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme Moissac - Terres des Confluences est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France sous le numéro IM082190004.

Dans le cadre de la présente convention, les Offices de Tourisme de Quercy Sud-Ouest et des Deux Rives pourront collaborer avec l'Office de Tourisme Moissac - Terres des Confluences concernant la mise en marché de produits touristiques communs à l'échelle de tout ou partie de son territoire de compétence. Les modalités de mise en œuvre seront précisées par le biais de convention de commercialisation des produits « groupes ».

## **ART 4. Relations entre les parties**

La présente convention n'engendre aucun lien de subordination, ne confère aucun mandat et ne crée aucune société commune ou association en participation entre les signataires.

### **Dispositif de gestion et de suivi prévu :**

L'Office de Tourisme Moissac -Terres des Confluences, de statut associatif, est l'office de tourisme chef de file technique référent du Grand Site Occitanie Sud de France Moissac Lauzerte Auvillar. Pour autant, compte-tenu de l'étendue du Grand Site Occitanie Sud de France Moissac Lauzerte Auvillar, chaque Office de Tourisme doit se saisir du programme d'actions et des engagements pris et de sa mise en œuvre partagée.

Il est convenu qu'un référent par Office est identifié et précisé dans la feuille de route de chaque « fiche action ».

Afin de suivre l'état d'avancement du programme, les directeurs des 3 offices se réuniront mensuellement. Un bilan des actions sera présenté aux élus de chaque office tous les ans en amont du Comité Grand Site Occitanie Sud de France.

Les actions définies dans les engagements collectifs pris concernant l'ensemble du territoire, seront financées selon une clé de répartition équitable suivant les projets. Une étude au cas par cas sera engagée pour les études stratégiques et actions spécifiques des engagements collectifs pris.

### **Conséquences de cette reconnaissance Régionale :**

- Bénéficiaire des outils déployés par la Région pour le label « Grands Sites Occitanie Sud de France »
- la marque : la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est propriétaire de la marque semi-figurative déposée auprès de l'INPI « Grands Sites Occitanie Sud de France »

comportant la dénomination et le logo,

- la charte graphique et ses conditions d'utilisation,
- les outils de communication régionaux mis à disposition par la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée ; les outils et supports numériques et de communication
- les campagnes de promotion, nationales et internationales

- Participer à des projets collectifs dans le cadre du réseau « Grands Sites Occitanie Sud de France », à titre d'exemples :

- les journées techniques d'échanges de bonnes pratiques, séminaires, formations...
- les rencontres du réseau Grands Sites Occitanie Sud de France
- l'observatoire de l'offre et de la demande, l'évaluation du dispositif Grands Sites Occitanie Sud de France
- le plan qualité
- et autres projets collectifs....

- Bénéficier d'un appui ingénierie sur les projets Grands Sites Occitanie Sud de France La direction du tourisme et du thermalisme et ses partenaires pourront apporter une aide dans la mise en œuvre des projets structurants identifiés dans le cadre des contrats. Les signataires du contrat Grands Sites Occitanie Sud de France veilleront à associer la Région en amont de la réalisation des projets.

- Bénéficier d'interventions financières spécifiques de la Région

Critères du dispositif Équipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie Sud de France » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018.

Et dispositifs de droits communs intervenant sur les cœurs emblématiques du « Grand Site Occitanie Sud de France » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence.

#### **ART 5. Durée**

La présente Convention est conclue pour une durée de 2 ans (2019 - 2021).

Un bilan des actions menées conjointement sera réalisé avant le renouvellement de ladite convention.

#### **ART 6. Révision ou résiliation**

Le contrat peut être modifié par avenant entre les parties. Les parties peuvent mettre un terme anticipé à la présente convention par lettre recommandée et respectant un préavis de 3 mois avant chaque date anniversaire de sa signature.

#### **ART 7. Propriété des marques**

La présente convention ne confère aux Parties aucun droit de propriété ou d'exploitation sur les marques et logos des autres Parties.

L'usage des marques, logos et du nom de chaque Partie est réciproquement autorisé notamment dans le cadre de la communication spécifique Grands Sites Occitanie Sud de France, et est strictement limité à l'exécution de la présente convention, de plus il ne pourra en aucun cas être étendu unilatéralement à d'autres opérations ou à d'autres supports sans accords préalables.

Toutes les insertions des marques, logos d'une des Parties devront être effectuées dans effectuées dans le respect de la charte graphique fournie par chacune des Parties.

Fait en trois exemplaires originaux à Moissac,  
Le lundi 24 février 2020

Office de Tourisme  
Moissac  
Terres des Confluences

Jean-Pierre GRAND

Président



Office de Tourisme  
Quercy Sud-Ouest

Claude VERIL

Président



Office de Tourisme  
Des Deux Rives

Olivier RENAUD

Président

